

ANNEXE : TENUES D'ÉCOLE

Cette tenue doit être portée dans l'enceinte du lycée y compris lors de périodes d'examen.

Elle est toujours soignée : propre et repassée.

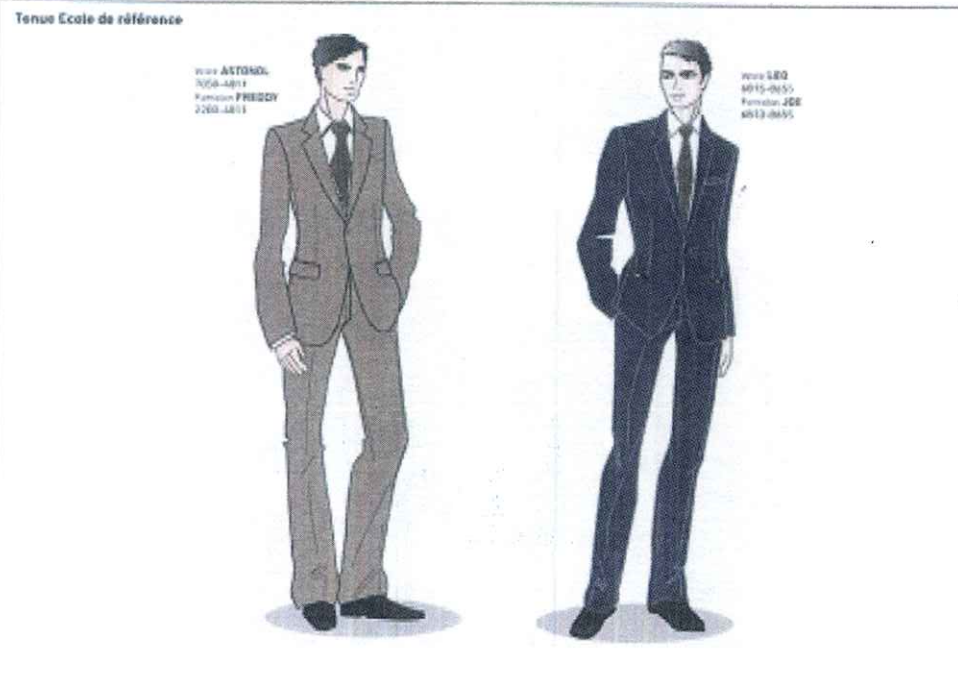
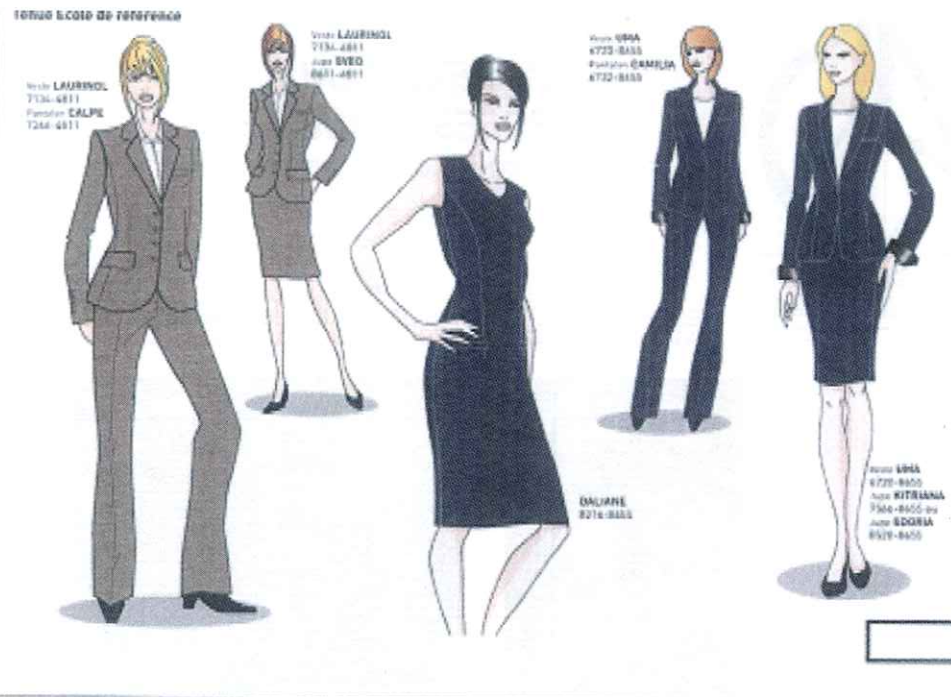
Tenue obligatoire

- **Pour les filles**, voir tenue bleu marine ci-contre.
 - Jupe portée au genou ou pantalon ou robe ;
 - Chemisier obligatoire de couleur unie ou avec des rayures discrètes ;
 - Collants de couleur « chair » ou « noire » ;
 - Chaussures et bottes façon cuir et sobres.

- **Pour les garçons**, voir tenue bleu marine ci-contre.
 - Chemise unie ou avec des rayures discrètes ;
 - Cravate ou nœud papillon obligatoires ;
 - Chaussures façon cuir et sobres.

Sont recommandés

- Un pull col en « V » de couleur douce ou sombre à porter sur la chemise ou le chemisier, si besoin ;
- Un vêtement d'hiver de couleur sombre qui couvre la veste de costume ou de tailleur ;
- Les écharpes discrètes et sombres ;
- Pour les filles, les chaussures avec un petit talon de 1 à 5 cm.

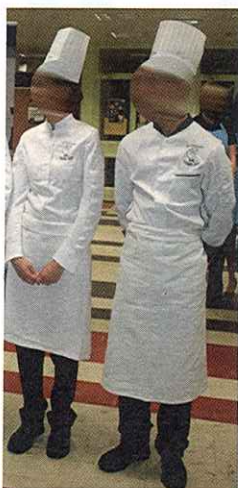




LYCÉE ALEXANDRE DUMAS
HÔTELLERIE & TOURISME

ANNEXE: TENUES PROFESSIONNELLES

Ces tenues sont valables pour toutes les classes



Sont interdits :

1. Les vêtements en tissu ou coupe « jean »
2. Les tops ou les tee-shirts
3. Les leggings
4. Les chaussures de sport ou baskets
5. Les chaussures ou bottes fantaisies (haut talon, bottes cloutées, etc...)
6. Les vêtements à capuches
7. Les anoraks et parkas (style « doudoune »)
8. Tout vêtement ou accessoires de couleur criarde

Exemples d'interdits :



1.



4.



5.



6.